

La Région Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec le Département du Cantal ont créé un Groupement d'Intérêt Public pour recruter et salarier des médecins généralistes qui exerceront dans des centres de santé entièrement aménagés.

Conditions de recrutement

- Titulaire du DES médecine générale
- Inscrit à l'ordre des médecins
- Intérêt pour l'exercice coordonné des soins de premiers recours

Début du contrat

À compter du 1^{er} avril 2024

Mode d'exercice

Salariat sous contrat de droit public

Type de contrat

CDD de 3 ans, renouvelable une fois

Temps de travail

- 35H/semaine avec 5 semaines de
- congés payés ou équivalent
 - Temps partiel possible,
 - organisation souple du temps de travail

Rémunération

Grille indiciaire de la fonction publique hospitalière
En sus, une prime indemnitaire issue de la grille de la fonction publique territoriale pour valoriser certaines fonctions spécifiques (maître de stage, implication dans l'écosystème local de santé...)

Où exercerez-vous ?

Chaudes-Aigues est une station classée de moyenne montagne comptant près de 900 habitants. Connue pour ses sources d'eaux chaudes, cette cité thermale est le berceau de la géothermie. C'est aussi un charmant village à dimension humaine, situé dans un cadre naturel exceptionnel et préservé, avec des paysages à couper le souffle et qui dispose de tous les commerces et services nécessaires. Si vous souhaitez offrir un cadre de vie plus sain et tout aussi enrichissant à votre famille, Chaudes-Aigues dispose de nombreux atouts pour vous séduire.

Pour faciliter votre installation dans le Cantal, le service de la conciergerie répond à vos questions sur le logement, les services, l'emploi, la scolarité, la vie associative...
N'hésitez pas à nous contacter : demarches.cantal.fr

Vos missions

- Assurer les consultations programmées et non programmées au centre de santé et au domicile des patients
- Mettre en place un suivi médical personnalisé
- Assurer la continuité des soins en coordination avec l'équipe médicale de la maison de santé
- Organiser des parcours de soins coordonnés
- Organiser des réunions de concertations pluriprofessionnelles
- Accueillir et encadrer des étudiants en médecine
- Participer à la permanence des soins ambulatoires (PDSA) à titre volontaire
- Organiser des consultations mobiles dans le bassin de Chaudes Aigues et de Saint Urcize
- Mettre en place un usage régulier de la télémedecine et de téléexpertise
- Possibilité de suivre des formations dans le cadre de la formation continue obligatoire

L'organisation et vos conditions de travail

Vous travaillerez en équipe de deux médecins généralistes et en étroite collaboration avec un cabinet de quatre infirmières, auxquels pourront se joindre à terme un cabinet de chirurgien-dentiste et des masseurs kinésithérapeutes. Enfin, deux pharmacies composent les services médicaux à disposition dans la commune de Chaudes Aigues.

- Un temps de travail centré sur l'exercice médical dans deux lieux entièrement équipés
- Un travail d'équipe coordonné
- Un secrétariat médical dédié au centre de santé et à l'antenne
- Un exercice médical compatible avec la vie privée
- Des outils adaptés et innovants de télémedecine et de téléexpertise
- Un véhicule équipé pour assurer les consultations mobiles

Les locaux sont pleinement adaptés, équipés et partagés entre les futurs médecins salariés du GIP et les paramédicaux libéraux pour la mise en œuvre d'un projet de santé partagé.

Mise à disposition et maintenance prise en charge par l'employeur pour le mobilier, l'équipement médical, informatique et les logiciels

Un objectif de 2 médecins généralistes salariés minimum

CONTACT

gipsante@auvergnerhonealpes.fr

Plus d'informations sur votre lieu d'exercice :
pays-saint-flour.fr / chaudes-aigues.fr